

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du 2 décembre 2014**

Présents : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

Excusé : Mme Patricia Gerin (*pouvoir à Marie-Hélène Labruyère*), M. Philippe Nicaud (*pouvoir à Alain de Romefort*)

Secrétaire de séance : Mme Catherine Cinquin

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances à Philippe Nicaud pour le décès de sa maman.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 novembre 2014

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 3 novembre 2014 aux conseillers. Alain Bellessort, prend la parole pour lire le texte suivant en demandant une insertion dans le prochain compte-rendu.

MOT D'AB SUR LE PV :

«Je prends la parole au nom de plusieurs de mes collègues. Ce procès verbal ne nous convient pas. Nous ne l'approuverons pas. Nous ne le signerons pas. Nous avons une déclaration collective préalable à faire. Nous demandons que cette déclaration soit inscrite dans le procès verbal de la présente séance du 2/12/2014. Voici cette déclaration :

« Alain Bellessort, 1° maire adjoint ; Philippe Nicaud, 3° maire adjoint; Marie-Hélène Labruyère, conseillère déléguée; Chantal Tardy, conseillère municipale; Viviane Alarcon, conseillère municipale; Alain de Romefort, conseiller municipal; tous regrettent que le procès-verbal du conseil municipal du 3/11/2014 soumis à leur approbation ne soit pas un procès verbal mais un compte-rendu.

Un procès-verbal doit rendre compte fidèlement et succinctement des débats. Ce n'est pas le cas. Seuls les interventions des rapporteurs sont résumées. Il n'est rien dit du contenu des débats. Voici les points qui ont été omis:

- Marie-Hélène Labruyère a interrogé le maire sur l'oubli de l'échéance des contrats avec Gaz de France et de la non mise en concurrence des fournisseurs de gaz en couvrant la commission competente.*
- Il a été souligné que la secrétaire de mairie a refusé de remettre des documents pour la négociation de ces contrats au 1° adjoint, le maire et la 2° adjointe étant présents.*
- Lors du debat portant sur la rénovation du site internet les devis ont été contestés, n'étant pas comparables faute d'un cahier des charges.*
- Le 3° adjoint en charge des finances a dénoncé le fait que 2 des devis sur 3 étaient des devis fantômes.*
- Enfin, les propos de Chantal Tardy déplorant la façon dont un conseiller municipal a été interrompu systématiquement durant son intervention concernant le site internet ont été restitués de telle façon qu'ils sont incompréhensibles. Cela est d'autant plus regrettable que le maire a retiré ensuite à ce conseiller sa délégation au prétexte qu'il aurait perturbé l'ambiance du conseil municipal du 3/11/2014.»*

Monsieur le Maire donne raison à Madame Perrine Perrault, secrétaire de mairie, car dans le règlement fait par Alain de Romefort, il est stipulé que les conseillers doivent demander les documents au moins 24 h à l'avance.

Suite au mécontentement de certains conseillers au sujet du procès-verbal, Michel Audard rétorque que le secrétaire de séance ne peut pas retranscrire tous les débats.

Mireille Chambon-Martin précise que ce qui la gênait sur le compte-rendu de la commission bâtiments était que les noms des artisans et le montant des travaux avaient été envoyés à tous les conseillers alors que les contrats n'étaient pas signés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix « pour » approuve le procès-verbal du 3 novembre 2014.

Informations

Mandatement des dépenses > 500 €

EDF Collectivité consommation bâtiments communaux 1 615,19 € - 10 doigts fournitures Nap 639,60 € - BNP Paribas location photocopieur 4^{ème} trimestre 703,20 € - Pascal Déprele réparation chauffe-eau 648 € - Socotec contrôle sécurité incendie bâtiments communaux 1 468,32 € - ERDF Sillon Rhodanien branchement coffret multiservices 837,16 € - Belviloc maintenance tractopelle 1 432,44 € - Isinet contrat de maintenance informatique 3 958,80 € - Arsyll maintenance photocopieur 1 654,86 € - Trésorerie taxe foncière 4 301 € - Sdis contribution incendie 4^{ème} trimestre 4 305 € - CCAS subvention colis des aînés 1 800 € - Isinet ordinateurs secrétariat 2 450 € - Durand-Gay électricité logement auberge 1 140,92 € - Morel ets plan inox cantine 1 965,60 € - Geofray sarl montée escalier cantine 2 077,44 € - Marbrerie Baptistal inscription monument aux morts 1 441,20 €.

Personnel communal

Madame Valérie Déprele, prolongation de son contrat en remplacement de Christiane Lagneau jusqu'au 31 mai 2015.

Madame Isabelle Bonnet, contrat de 6/35^{ème} pour la surveillance de la cantine du 3 novembre 2014 au 21 décembre 2014.

Logement communaux

Monsieur Renaud Delaye et Madame Marie Desplace, logement au 1^{er} étage de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2014.

Autres informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retrait de la délégation de Monsieur Alain de Romefort à la coordination.

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 10 janvier à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Frédéric Miguet concernant la subvention du produit des amendes de police. Le montant de la subvention est de 2 045 € pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un arrêté de la DRAC pour une subvention de 490 € pour la restauration de la statue de « la vierge à l'enfant ».

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Michel Rampon concernant le chauffage des toilettes publiques raccordées électriquement sur le compteur du caveau, ainsi que les modalités de remboursement de consommation qui en découleront.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier de Monsieur Denis Matray, chef de casernement à Regnié-Durette. Tous les conseillers l'ont reçu par courrier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Frédéric Authier concernant le marquage au sol devant son entrée. Patrick Favre le rencontrera prochainement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Laurent Trichard concernant la casse d'un regard d'eau pluviale situé devant sa construction. Patrick Favre s'occupe du dossier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Patricia Marty concernant des infiltrations dans sa maison et demande la pose d'un caniveau. Patrick Favre s'occupe du dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2015 les p'tits Sou Liés de Villié-Morgon sera remplacé par l'association le Chat Pito.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Alain Bellessort, présente une DIA pour la parcelle AL 112 « le Bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Alain Bellessort, présente une DIA pour la parcelle AL 17 « 253, Rue du Bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé

Alain Bellessort, adjoint en charge de l'urbanisme, explique que :

Les réflexions menées par l'Etat en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de projets spécifiques que pour le pilotage de démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés, ce qui implique de disposer de ces derniers, à jour, au format SIG (Système d'information géographiques).

Les objectifs généraux poursuivis dans cette démarche pour l'ensemble des acteurs publics se réfèrent, entre autres, aux avantages rappelés par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) dans sa fiche 'informatiser les PLU (Plan locaux d'Urbanisme et les SUP (Servitudes d'utilité publique) » à savoir :

- Construire une mémoire collective et pérenne, grâce aux services responsables, avec une meilleure sécurité de l'information (exhaustive, mise à jour...),

- Mieux échanger l'information entre l'administration et les collectivités, les professionnels et les citoyens, avec une plus grande rapidité et une meilleure transparence,
- Simplifier l'accès aux documents grâce aux systèmes d'information géographique (SIG),
- Communiquer l'information aux citoyens en offrant, à terme, la mise en ligne des possibilités de construire, permettant celui-ci de connaître, pour une parcelle de terrain donnée, les contraintes réglementaires susceptibles de s'y appliquer,
- Faciliter les usages des PLU/POS/Cartes communales numériques, en permettant le développement d'applications stabilisées s'appuyant sur le standard proposé.

La numérisation des POS/PLU/Carte communales suivant un ensemble de préconisations nationales vise à garantir la cohérence des documents numérisés sur l'ensemble des communes traitées. Pour cela, la COMmission de VALidation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS) a élaboré des standards de données sur la base des travaux du CNIG.

Ces préconisations ont pour objectif de fournir sous forme de données numériques les textes et documents graphiques qui composent le règlement et certaines annexes du document approuvé et opposable aux tiers.

En application de ces préconisations, la numérisation permet de disposer d'une base de données localisée structurés sur les POS/PLU/Cartes communales dont le contenu est articulé avec les textes des documents écrits qui s'y rapportent également numérisés.

La dématérialisation des documents d'urbanisme selon un même format et un même standard vise également à terme la réalisation d'économies d'échelle lors des mises à jour des documents et à travers le développement de partenariats entre collectivités locales, mais aussi avec les différents acteurs publics et parapublics de l'aménagement urbain et rural.

Il est ainsi proposé une convention entre l'Etat, le Syndicat Mixte du Beaujolais, la Communauté de Commune Saône-Beaujolais et la commune ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document d'urbanisme de la commune, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention en annexe et après en avoir délibéré, 13 « pour » et 2 abstentions, approuve le projet de convention soumis au conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

Avenant à la convention d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance juridique du Centre de Gestion, avenant établi pour la revalorisation de la participation financière. Le coût de la participation pour l'année 2015 s'élève à 899 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service d'assistance juridique du centre de gestion pour l'année 2015, pour une contribution de 899 €. Précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2015, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant.

Décisions modificatives – virements de crédits

Monsieur le Maire, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives :

Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 2313 <i>Immo en cours de construction</i> <i>Opération 974 étage</i>	-1792 €	
Compte 2183 <i>Matériel de bureau info</i> <i>Opération 975 info</i>	-50 €	
Compte 2313 <i>Immo en cours de construction</i> <i>Opération 961 Div</i>	+1914 €	
Compte 021 <i>Virement section de fonctionnement</i>		+72 €
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 022 <i>Dépenses imprévues de fonctionnement</i>	-72 €	
Compte 023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	+72 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

Brigades vertes 2015

Monsieur Patrick Favre explique au conseil que les brigades vertes interviennent tous les ans sur la commune. Il propose de reconduire l'action des brigades vertes sur l'année 2015 pour 5 jours, période mars avril, pour le nettoyage des emplacements des tables de pique-nique d'Oeillat et des Fûts, nettoyage et élagage à la « Combe Vallet » et au « Bois Rousset ». Il précise que les interventions de ces équipes représentent un coût forfaitaire de 40 €/équipe/jour auquel il convient d'ajouter le repas du midi. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention, accepte

l'intervention des brigades vertes en 2015 pour les chantiers cités, fixe la durée à 5 jours aux alentours de mars avril, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Cyberespace : renouvellement des ateliers informatiques

Christiane Rampon informe le conseil que des ateliers informatiques pour adultes avaient été prolongés au cyberespace le 5 juin 2014 pour une durée de 6 mois. Ces ateliers sont proposés pour des groupes de 6 personnes au tarif de 6 € les 2 heures. Christiane Rampon demande au conseil de renouveler l'opération jusqu'au 31 décembre 2015 sachant que cette activité ne commence que si le groupe de 6 personnes est complet, et précise également que ces ateliers s'autofinancent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler les ateliers informatiques et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Délégations du Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 4 avril 2014 déléguant au maire certaines fonctions dans la liste proposée dans les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter la marche de l'administration communale, il propose au conseil municipal les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents,
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Il est rappelé que le conseil peut à tout moment mettre fin à la délégation octroyée. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, *Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT*. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Refuse que Monsieur le Maire prenne toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 voix « pour » 6 voix « contre » et 1 abstention, **autorise Monsieur le Maire** de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire** à accepter les indemnités de sinistres concernant les contrats d'assurances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 voix « pour » 8 voix « contre » et 4 abstentions, **refuse que Monsieur le Maire** passe les contrats d'assurances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 voix « pour » 6 voix « contre » et 1 abstention, **autorise Monsieur le Maire** de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 7 voix « pour » 8 voix « contre » et 1 abstention, **refuse à Monsieur le Maire** intente au nom de la commune les actions en justice ou défende la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Commission communale et intercommunales : personnes extérieures invitées

Monsieur Alain de Romefort propose pour sa commission intercommunale Monsieur Jean-Philippe Nuguet. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 9 voix « pour » 2 voix « contre » et 4 abstentions, accepte de faire rentrer Jean-Philippe Nuguet dans cette commission.

Commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire demande aux responsables des commissions de faire un compte-rendu court tout en étant précis.

Commission personnel

Christiane Rampon informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 25 novembre. L'agent Christèle Lespinasse réintégrera son poste pour l'entretien des salles le 5 janvier 2015 suite à une disponibilité pour convenance personnelle. Le contrat de remplacement de Madame Valérie Barraud prendra fin au 31 décembre 2014. Christiane Rampon tient à remercier Valérie Barraud pour son travail accompli avec soin et sérieux.

La municipalité précédente avait mis en place des chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel à utiliser dans les commerces de la commune selon le choix de chacun, la formule est reconduite. Une rencontre avec le personnel aura lieu le vendredi 19 décembre à 18h30 pour leur remettre.

Commission communication

Christiane Rampon informe le conseil que la commission travaille actuellement sur le nouveau site internet de la commune. Un bulletin municipal paraîtra au 15 janvier, un courrier sera envoyé aux associations pour le dépôt des articles.

La commission travaillera également sur l'organisation des vœux de la municipalité.

Enfin pour les fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 22 décembre au mardi 30 décembre inclus. Ouverture le mercredi 31 décembre de 9h à 12h notamment pour la permanence électorale. Il n'y aura pas de permanence des élus le samedi 27 décembre.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil qu'une réunion aura lieu le samedi 6 décembre. Elle traitera des sujets suivants :

Travaux réalisés en 2014, travaux 2015 à prévoir, entretien des chemins ruraux, plantation des vignes proches des accotements. Monsieur le Maire précise que le sujet sur les vignes proches des accotements est un réel souci car le Chemin des Grandes Bruyères qui a été refait début 2014 est déjà abimé à cause aux tracteurs qui tournent sur cette route.

Commission économie locale

Alain de Romefort représente Philippe Nicaud pour dire que cette commission s'est réunie il y a environ 10 jours.

Commission environnement CCSB

Alain de Romefort a assisté à cette réunion où il a été présenté des possibilités d'aides concernant les économies d'énergie pour les particuliers.

SPANC

Alain de Romefort informe le conseil que cette compétence passera à la CCSB à partir du 1^{er} janvier 2015. L'assainissement non collectif ne sera plus compétence du Siamva.

SIAMVA

Alain de Romefort informe le conseil qu'une réunion de présentation a eu lieu concernant la rénovation de la station d'épuration de Ponchon.

Commission bâtiments

Alain Bellessort informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 26 novembre pour faire un point des travaux en cours ou à prévoir. Le compte-rendu sera envoyé aux conseillers. Le nettoyage du clocher de l'église a été fait ce jour par Renaud Delaye. Enfin la peinture de la classe de Monsieur Roche est prévue pendant les vacances de Noël.

Commission urbanisme

Alain Bellessort informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 3 décembre afin de terminer le zonage. Un géomètre interviendra afin de voir les possibilités pour aller plus loin dans ce dossier. Il demande au conseil de faire rentrer dans cette commission Viviane Alarcon afin de remplacer Noële Brochot pour une aide informatique.

Commission solidarité intergénérationnel

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que la commission travaille sur 3 axes, les « Nouvelles Activités Périscolaires » qui ont été prises en main par Danièle Mondière. Les ados, une enquête est en cours de préparation par les membres de la commission qui sera lancée auprès des familles et des ados. Et enfin un aménagement d'accessibilité au centre bourg par des cheminements pédestres doux sont en préparation en vue de la fête des crus de 2016 pour circuler plus facilement autour du village.

Concernant les colis des aînés, le CCAS par l'intermédiaire de la municipalité, distribuera les colis entre le 13 et le 20 décembre. Cette distribution se fera par les conseillers municipaux et les membres du club Lou Gras'motte. L'âge des bénéficiaires pour les colis reste à 72 ans.

Commission école

Cyril Velay informe le conseil que le 1^{er} trimestre des « Nouvelles Activités Périscolaire » se terminera aux vacances de Noël pour les activités du lundi. Il en ressort quelques problèmes de discipline avec certains enfants et il souligne également que les enfants sont plus fatigués par ce rythme.

L'intervenante du théâtre lui a demandé pour faire une représentation du travail effectué par les enfants.

Une enquête a été remplie en lien avec l'école sur les NAP pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Génération mouvement intervient bénévolement les jeudis soirs et une personne vient en soutien avec Brice Martin les lundis après-midi.

Il remercie la commission bâtiment concernant l'intervention rapide au niveau du chauffage de l'école.

Commission associations

Michel Audard informe le conseil que la réunion pour le calendrier des manifestations 2015 a eu lieu le 1^{er} décembre, il tient à remercier les associations présentes. La soirée villageoise aura lieu le samedi 24 janvier avec une rétrospective des années passées.

Un rappel aux associations a été fait concernant les assemblées générales afin que le bilan financier et le bilan moral soient bien approuvés et il a été également demandé que pour tout changement de bureau, la mairie en soit informée.

Le comité des fêtes a soulevé un problème de gestion des tables et des chaises, des personnes viennent se servir sans prévenir cette association qui en est propriétaire.

En ce qui concerne la manifestation « Beaujolez vous », une réflexion est en cours sur ce projet. Voir si le comité des fêtes peut être l'association fédératrice avec les autres associations communales pour ces 8 week-ends de manifestation. Patrick Péchard a proposé une scène ouverte aux artistes. Une réunion sera faite rapidement.

Questions diverses

Viviane Alarcon explique que le problème d'éclairage public à la chapelière a duré longtemps. Le Maire lui répond qu'une intervention d'urgence coûte à la commune 400 €. Monsieur le Maire a réussi à faire intervenir la société de maintenance de l'éclairage public avant la date du 3 décembre.

Mireille Chambon-Martin demande si l'auberge est en vente car elle a vu une annonce. Monsieur le Maire lui répond que Madame L'Hoste l'a contacté pour l'avertir qu'elle était en vente, non pas parce que ça ne marche pas mais pour rapprochement familial.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil qu'une personne lui a téléphoné chez elle, en tant qu'ancienne adjointe à l'urbanisme, pour des renseignements d'urbanisme, car la réponse faite par Alain Bellessort n'avait pas satisfait l'administrée en question

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que le Sybémol a donné une belle représentation lors de l'audition musicale du samedi 29 novembre.

Jany Cancela souhaite savoir s'il y aura au prochain conseil un débat suite au courrier de Denis Matray, Chef du casernement de Régnié-Durette. Monsieur le Maire lui répond qu'il a assisté à une réunion à Fleurie avec les maires de Beaujeu et Quincié en Beaujolais ainsi que le colonel Delaigue. Un regroupement aura bien lieu entre Beaujeu et Quincié en Beaujolais, mais Régnié-Durette n'a pas souhaité faire partie de ce regroupement. Christiane Rampon souligne que ce courrier demande le positionnement du conseil municipal. Le conseil municipal soutient à l'unanimité le casernement de Régnié-Durette.

Jany Cancela, constate qu'Alain Bellessort a une liste de 5 pages de travaux à faire dans les bâtiments et Marie-Hélène Labruyère les travaux des cheminements doux. Certaines de ces opérations faisaient partie du contrat pluriannuel 2013-2014 qui se termine le 31 décembre 2014. Monsieur le Maire lui répond que ce contrat est à terminer tel quel et qu'un nouveau contrat pluriannuel sera présenté pour le 1^{er} janvier 2016.

Jany Cancela, suite au retrait de la délégation d'Alain de Romefort souhaiterait savoir s'il perçoit encore ces indemnités et s'il redevient simple conseiller municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement Alain de Romefort est conseiller municipal sans indemnité.

Monsieur le Maire répond qu'il ne pouvait pas tolérer d'avoir un conseiller délégué qui a fait paraître à plusieurs reprises sur un média des propos malveillants à son égard.

Catherine Cinquin revient sur la subvention concernant le radar pédagogique mobile, elle demande si ce dossier est passé en conseil. Il lui est répondu que oui il est passé au conseil municipal du 28 juillet.

Alain Bellessort informe le conseil que la commission bâtiments poursuit son étude sur les économies d'énergie. Il a rencontré la société MTB pour faire un point sur les réglages. L'estimation faite est pour l'instant favorable mais il n'a pas encore fait froid. La chaudière du bar de l'espace loisirs ne fonctionne pas.

Chantal Tardy rend compte au conseil des doléances de la gérante du multiservices qui paye très cher en loyer. Elle souhaiterait que la commune revoie à la baisse son montant. Monsieur le Maire répond que Madame Duvernay doit le contacter en mairie pour en parler

Christiane Rampon informe le conseil que Noële Brochot était la responsable de la commission fleurissement et décoration de Noël, n'étant pas remplacée à ce jour, les membres de la commission ont pris l'initiative de décorer les bacs sur la place de l'église ainsi que le sapin. L'installation est prévue le vendredi 5 décembre à 13h30.

Christiane Rampon demande à Alain de Romefort si lors de son recensement des soldats inscrits sur les monuments aux morts il est allé vérifier celui du cimetière de Saint Joseph. Alain de Romefort lui répond qu'il ira voir.

Monsieur le Maire a constaté qu'au jardin du souvenir du cimetière de Régnié-Durette, des fleurs artificielles avaient été déposées, normalement dans les jardins du souvenir, il n'y a que des fleurs coupées, il faudra voir pour faire un règlement.

Monsieur le Maire demande à Alain Bellessort de trouver une solution d'indemnisation avec le caveau pour le dédommagement financier de consommation d'électricité du chauffage hors gel des toilettes publiques.

La séance est levée à 22h27